



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

baccalauréat professionnel

Question écrite n° 91238

Texte de la question

Mme Geneviève Gaillard * souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la réforme de la section sciences et techniques de laboratoire, option biochimie génie biologique, qui aura pour conséquence la suppression de la filière. Cette formation technologique conduit à la réussite d'un nombre important de bacheliers chaque année. Les étudiants titulaires d'un baccalauréat STL BGB poursuivent leurs études dans les sections de techniciens supérieurs correspondants et s'insèrent dans le monde du travail de façon aisée, dans les divers domaines de la biologie technique. De plus, cette section permet à de nombreux élèves, souvent issus de catégories socioprofessionnelles modestes de réussir dans leurs études et contribue, de par l'adéquation des enseignements théoriques et pratiques en biologie, à la baisse de l'échec scolaire chez cette population de jeunes. La destruction de ces filières telle qu'elle est envisagée par le ministère aurait des conséquences catastrophiques pour ces élèves, mais aussi pour l'ensemble des domaines professionnels touchant à la biotechnologie. A l'heure où l'on reparle d'augmenter le nombre d'apprentis, il paraît absurde de sacrifier l'une des filières technologiques les plus professionnalisantes et débouchant sur des emplois réels. Par ailleurs, il semble absurde de ne pas tenir compte de l'actualité (épizooties et épidémies, désaffection des études des sciences, difficultés des jeunes à accéder à l'enseignement supérieur...) qui nous montre l'urgence de consolider l'enseignement des biotechnologies. Pour toutes ces raisons, elle lui demande s'il entend remettre en question cette réforme aussi inutile que dangereuse.

Texte de la réponse

La rénovation de la voie technologique répond à la nécessité de préparer un plus grand nombre de lycéens à poursuivre des études dans l'enseignement supérieur. Les objectifs poursuivis visent : à positionner clairement ces séries comme des voies d'accès à la poursuite d'études dans l'enseignement supérieur, à simplifier la structure de ces séries et à élargir, pour une spécialité donnée, le champ des possibilités de poursuite d'études, notamment en section de technicien supérieur (plus grande polyvalence des spécialités) ; à rendre plus lisible et plus attractive la voie technologique industrielle, notamment pour les jeunes filles ; à actualiser les contenus des champs de connaissances afin qu'ils soient centrés sur les concepts fondamentaux des sciences et des techniques adaptés à des poursuites d'études. S'agissant de la rénovation de la série « sciences et technologies de laboratoire » (STL) dont relève la spécialité « biochimie-génie biologique », elle n'a fait l'objet que de réflexions préparatoires et, à ce stade, aucune décision n'a été prise quant à la fusion de ses matières. En outre, il n'a jamais été envisagé de mettre en cause l'importance des travaux pratiques en laboratoire : au contraire, les réflexions en cours préconisent de les valoriser dans le cadre d'un « projet technologique » interdisciplinaire.

Données clés

Auteur : [Mme Geneviève Gaillard](#)

Circonscription : Deux-Sèvres (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 91238

Rubrique : Enseignement technique et professionnel

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 4 avril 2006, page 3563

Réponse publiée le : 15 août 2006, page 8593